MAIRIE DE SADIRAC

Procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2025 à 18h30

L'an deux mille vingt-cinq, vingt mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Sadirac,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

En mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick GOMEZ, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2025

Étaient présents :

M. GOMEZ, Maire – Mmes et MM. : LE BARS, METIVIER, WOJTASIK, FOURNIER, CHIRON-CHARRIER, MOIROUX, LAMARQUE, LESLOURDY, Adjoints – Mmes et MM. : GOASGUEN, COLET, SALAUN, MICHON, MOURGUES, STIVAL, PINARDAUD, RICHARD, ANTON, MARTIN, ALBARRAN, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M. AUDUREAU à Mme MOURGUES, M. REY à M. GOMEZ, Mme TAN à Mme GOASGUEN, Mme ARBULE-GUEYE à Mme METIVIER, Mme PLAGNOT à M. MARTIN, M. BAZZARO à M. ANTON, M. BERTRAND à M. ALBARRAN

Absent excusé :

M. Alain STIVAL a été nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Le procès-verbal de séance du 20 février 2025 adressé aux membres du conseil municipal est approuvé à **l'unanimité.**

M. GOMEZ confirme qu'il a reçu officiellement l'information indiquant qu'il n'y aura pas de fermeture de classe élémentaire à l'école T. Monod.

Mme CHIRON-CHARRIER communique les informations suivantes concernant le ramassage des déchets par le SEMOCTOM sur la commune. Elle précise qu'aucune évolution de la TEOM est prévue pour 2025 par le SEMOCTOM.

SEMOCTOM SADIRAC

Grace à votre engagement, **Sadirac** fait un pas de géant vers la réduction des déchets ! Découvrez en un seul coup d'œil les résultats concrets de notre campagne de tri de vos restes alimentaires. En100ble, visons -100 kg en 2030 !

1 031
équipements remis (composteurs, sacs, bio-seaux)

9 663 kilos
de restes alimentaires valorisés

80%
des foyers trient leurs restes alimentaires

INSTALLEZ NOTRE APPLICATION SEMOCTOM+
Notification de sortie des poubelles, carte interactive des points de collecte, et bien plus encore !

SEMOCTOM SADIRAC

Un grand bravo pour vos gestes de tri !

Découvrez les taux de remplissage des points de collecte des déchets alimentaires sur votre commune.

7
points de collecte implantés

61%
taux de remplissage moyen des points de collecte

11
mois d'utilisation

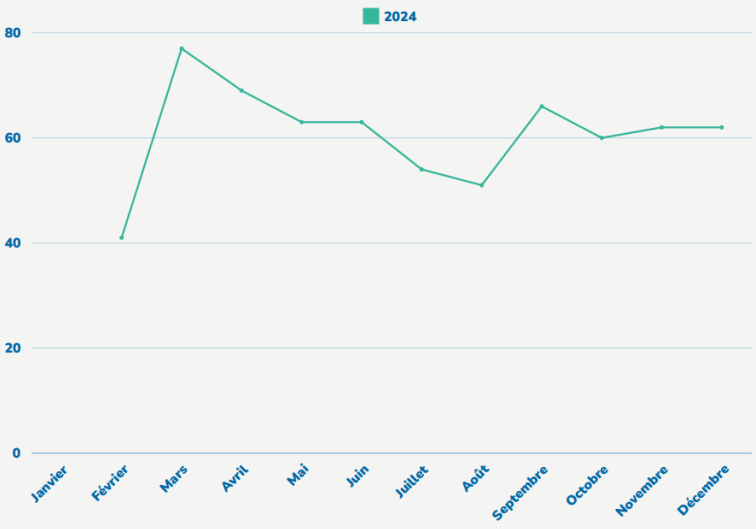

Mme RICHARD, M. ANTON et M. MICHON sont arrivés pendant le débat d'orientation budgétaire.

1. Débat d'orientation budgétaire 2025

M. LE BARS expose :

Débat d'orientation budgétaire 2025

Partie 1 : Rappel réglementaire

Conformément aux articles L 2312-1, L 3312-1 et L 4312-1 du CGCT, le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape obligatoire dans la construction budgétaire des communes dont la population est supérieure à 3 500 habitants, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédents l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Les DOB doivent comporter une analyse de la situation globale en Europe et en France afin de situer la commune dans cet environnement. Si cette étape n'était pas réalisée, elle rendrait illégale l'adoption du budget. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT. Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, le débat d'orientation budgétaire fera l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Partie 2 : Le contexte économique

L'économie mondiale est restée résiliente malgré des difficultés considérables liées à la situation géopolitique internationale (guerre en Ukraine, au Moyen-Orient, au Soudan, etc.). La croissance du PIB mondial se situe à 3.2% en 2024 et devrait atteindre 3.3% (3.1 % selon les dernières informations) en 2025 et 2026.
Si les Etats-Unis continuent à performer avec une croissance de l'ordre de 2,8 % pour 2024, le PIB devrait baisser sur les 2 années suivantes à 2.4% et 2.1% (2,2% et 2,6% selon les dernières informations). Celle de l'Union Européenne ne dépasse pas les 0.8% pour 2024 avec cependant une légère progression sur 2025 à 1.3% (moins importante selon les dernières informations).
De même la Chine dont le PIB s'établit à 5% (4.8% selon les dernières informations) pour 2024 devrait voir celui-ci baisser en dessous des 5% en 2025.
Dans les économies de l'OCDE, l'inflation devrait continuer a baissé passant de 5,4% en 2024 à 3.8% en 2025 puis 3% en 2026. De fait les banques centrales ont commencé à desserrer l'étau du crédit.
Ceci dit aux États unis, une inconnue subsiste, si D. TRUMP met en place sa politique douanière qui verra les taxes sur les importations progresser de 10 à 25% (voire 200% pour le cognac, le champagne, etc.) et renvoyer les sans-papiers, nul doute que l'inflation repartira à la hausse. Ceci entrainant de facto un accroissement des taux directeurs de la FED et une progression du chômage qui impactera l'ensemble de l'économie mondiale.

A. Au niveau de la zone euro…

La croissance du PIB de la zone euro ressort à 0.8% (0.7% selon les dernières informations) en 2024 avec des disparités en fonction des états. Ainsi pour la 2ème année consécutive l'Allemagne est en récession. Son PIB baisse de -0.1%. A contrario l'Espagne progresse de 3% et l'Italie de 0.5%.
Concernant 2025, les analystes prévoient une progression du PIB de la zone Euro de 1,3% et 1,5% (1% et 1.2%selon les dernières informations) en 2026.Cette reprise s'explique en grande partie par la détente des taux directeurs de la BCE.
L'Allemagne devrait repasser à un taux positif +0.7% (0.4% selon les dernières informations), l'Italie +0,9% et l'Espagne +2,3%.
Ceci dit, C. LAGARDE a mis en exergue le risque de frictions accrues dans le commerce mondial qui pourrait peser sur la croissance de la zone euro en freinant les exportations et en affaiblissant l'économie mondiale suite aux menaces de D. TRUMP sur la mise en place des droits de douane.
Au niveau de l'inflation, celle-ci ressort à 2,4% en 2024 contre 2,5 % prévus auparavant. Pour 2025, la BCE vise 2,1% et 1,9% en 2026.

B. Au niveau de la France…

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
Insee (déc. 2024)	+1,1%	/
Banque de France (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2024)	+1,1%	+0,8%
OCDE (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
FMI (oct. 2024)	+1,1%	+1,1%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,1%	+1,1%

Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025
BCE (déc. 2024)	+0,7%	+1,1%
Commission européenne (nov. 2024)	+0,8%	+1,3%
OCDE (déc. 2024)	+0,8%	+1,3%
FMI (oct. 2024)	+0,8%	+1,2%

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2025
Insee (déc. 2024)	/
Banque de France (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+1,6%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,8%

Prévisions annuelles Zone euro	2025
BCE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+2,1%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+2,0%

L'économie Française a fait preuve de résilience avec une progression du PIB de 1,1% contre 0,9 de prévu. Les Jeux Olympiques de Paris ont eu un impact positif sur la croissance (+0,4% sur le 3ème trimestre 2024).
Pour 2025 et 2026, les prévisions de croissances ressortent à 0,9% et 1%.
La croissance serait essentiellement tirée par le redressement de la demande intérieure privée, dans un contexte de poursuite de la baisse de l'inflation et donc des taux. La consommation des ménages (+1,3 %) accélérerait, grâce au reflux confirmé de l'inflation (+1,6 % en 2025). L'investissement se stabiliserait, tant pour les ménages que pour les entreprises, grâce à la détente des conditions de financement. Les exportations profiteraient d'une demande mondiale adressée à la France mieux orientée.
Ce contexte favorable et le ciblage des mesures de redressement sur des dépenses publiques peu efficaces et sur des agents à plus fortes capacités contributives permettraient de limiter l'impact de la politique budgétaire sur l'activité.
Concernant l'inflation, celle-ci s'établit à 2% en légère baisse par rapport aux prévisions (2,4%, source INSEE). L'inflation se situait à +4,9 % en 2023. Dans sa dernière note de conjoncture, l'INSEE prévoit que l'inflation continuera de se replier en 2025 avec un niveau attendu à 1,6%.
À cet horizon, elle serait essentiellement tirée par les prix des services. Les prix alimentaires demeureraient stables et ceux de l'énergie orientés à la baisse. Le prix des produits manufacturés connaîtrait un léger rebond lié au renchérissement des coûts de transport maritime en raison des tensions au Proche et au Moyen-Orient.

1. Les Finances Publiques …

Le plus mauvais élève de l'UE, c'est la France. En effet, le déficit public de la France sur 2024 s'est encore dégradé pour s'établir à 6,1% du PIB (5,5% en 2023) soit un ratio d'endettement de 109,7%. Ceci représente environ 164 mds d'Euros soit +17 MDS par rapport aux prévisions. Pour rappel, selon les critères de Maastricht, le déficit ne peut dépasser 3%.
Concernant la dette publique, elle s'affiche à 3400 MDS soit 114,7 % du PIB pour un maximum autorisé de 60% (cf. horloge de la dette publique sur Internet).

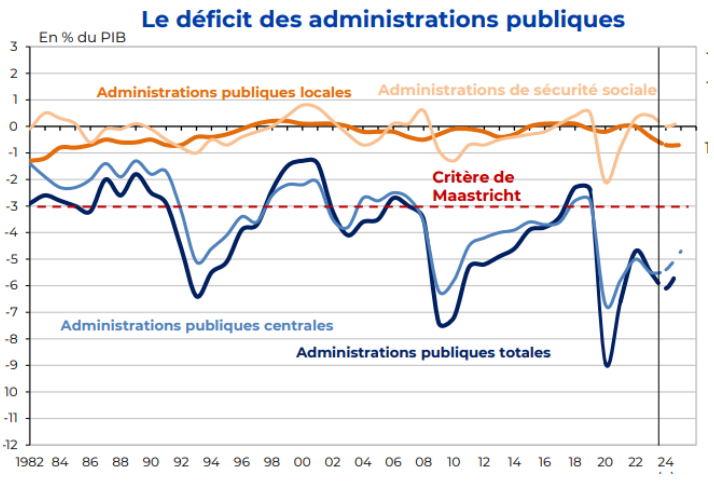

L'ancien Projet de Loi de Finances de M. Barnier prévoyait un effort de 60 MDS soit -2 pts de PIB, qu'en sera-t-il du budget de Mr BAYROU ?
De gros efforts doivent être consentis afin de réduire le déficit public et stopper l'hémorragie de la dette.
A ce rythme l'intérêt de la dette représentera le PREMIER poste de dépense du budget de la France soit environ 60 MDS d'euros par an.
Autre problématique, la défiance des investisseurs sur la dette française et sur la capacité de l'État français à honorer les remboursements a pour effet de renchérir le taux auquel la France emprunte sur les marchés. Aujourd'hui l'État français emprunte à un taux plus élevé que l'Espagne et le Portugal, environ à 3,3% pour l'OAT 10 ans.
Alors que l'écart de taux était de 0.20 point de base en 2022 par rapport à l'Allemagne, celui-ci se situe aujourd'hui à 0,80 pts.

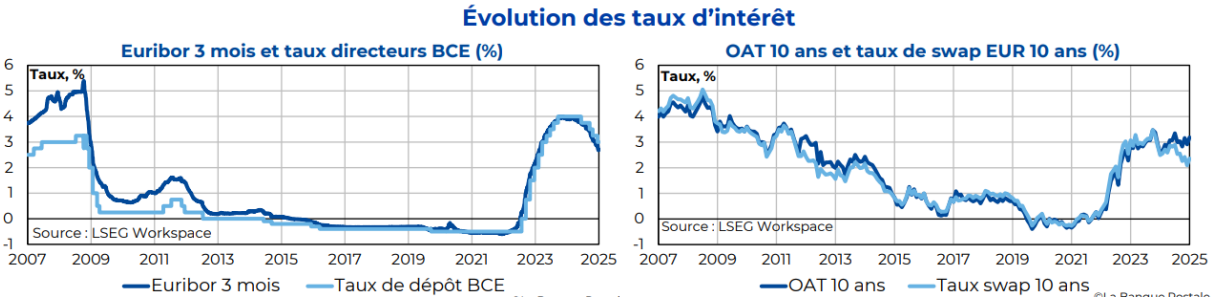

2. Les Finances locales …

Au 31 octobre 2024, les recettes réelles de fonctionnement de l'ensemble des collectivités locales sont en hausse sur un an (+3,8 %, soit +6,6 Md€), notamment en raison de la progression des recettes fiscales (+2,8 %, soit +3,4 Md€).
Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités augmentent (+5,9 %, soit +9,1 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+5 %, soit +3 Md€), des achats et charges externes (+11,3 %, soit +2,9 Md€), des subventions (+3,9 %, soit +0,5 Md€) et des charges financières (+22,8 %, soit +0,5 Md€), ainsi que des frais de séjour (+9,1 %, soit +1 Md€) et des aides à la personne (+4,6 %, soit +0,8 Md€) versées par les départements et les collectivités territoriales uniques (CTU) d'outre-mer.

Les dépenses d'investissement augmentent de +9,9 % pour toutes les strates de collectivités confondues (+18,6 % pour les régions, de +10,2 % pour le bloc communal et de +0,6 % pour les départements).

Collectivités locales 2024 (estimations et évolutions 2024/2023)*		
Recettes de fonct.	276,5 Md€	+2,3%
Dépenses de fonct.	237,0 Md€	+4,4%
Épargne brute	39,5 Md€	-8,7%
Investissement**	80,1 Md€	+7,0%
Encours de dette	210,7 Md€	+2,8%

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales

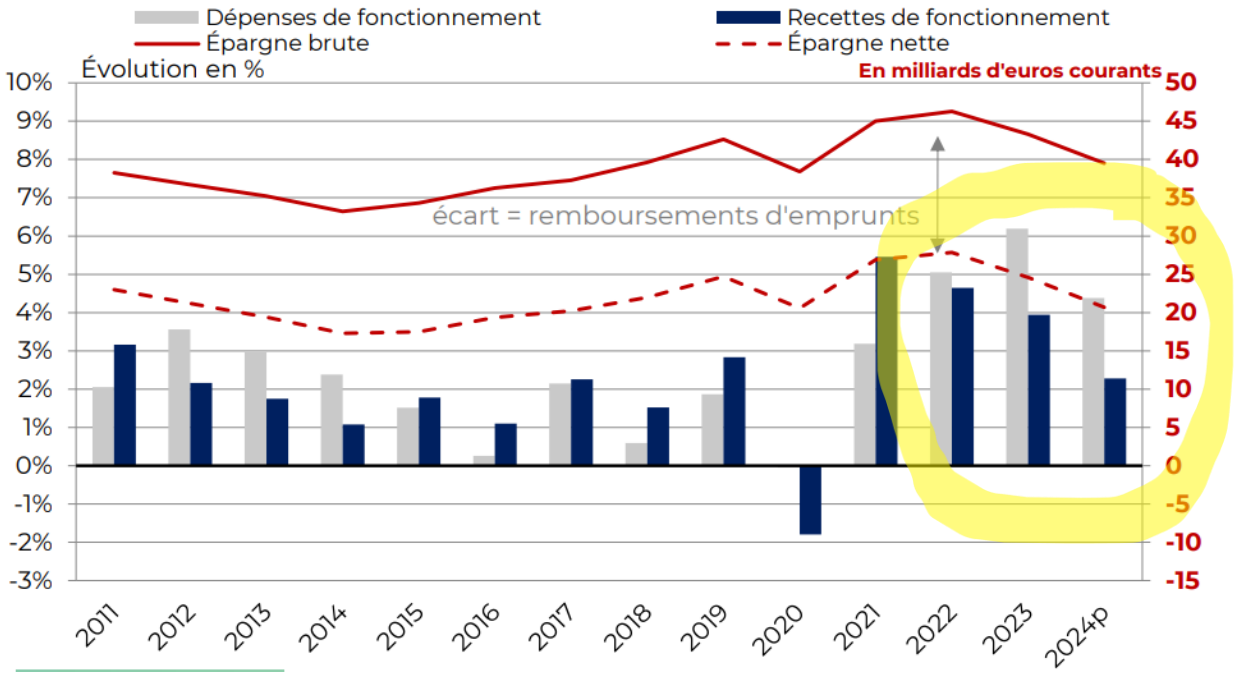

Encours de dette des collectivités locales

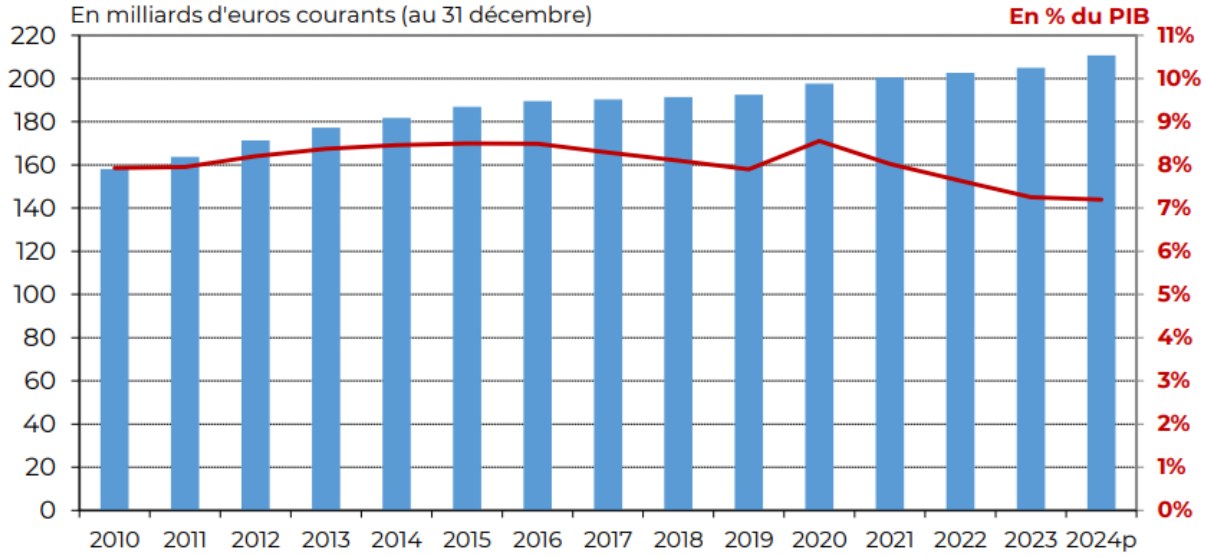

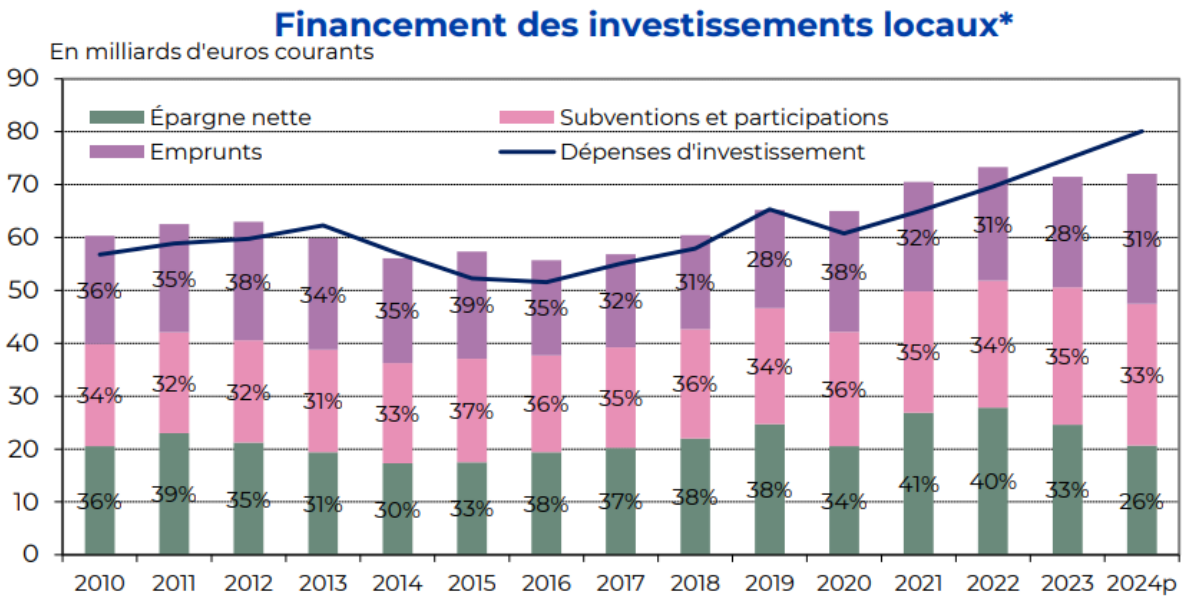

3. Le Projet de Loi de Finances 2025 …

Après la censure du gouvernement BARNIER, l'examen de projet de loi de finances pour 2025 a été suspendu, empêchant l'adoption d'un budget pour l'année en cours.
Ainsi les parlementaires ont voté une loi spéciale qui reconduit le budget 2024 à l'identique pour le début de 2025 qui permet le fonctionnement de l'État. Un nouveau projet de loi de finances a été présenté par le gouvernement BAYROU à la mi-février.

Ce que l'on en sait à ce jour …

Au niveau des impôts locaux, une revalorisation des bases de 1,7% est prévue en 2025 contre 3.9% en 2024.

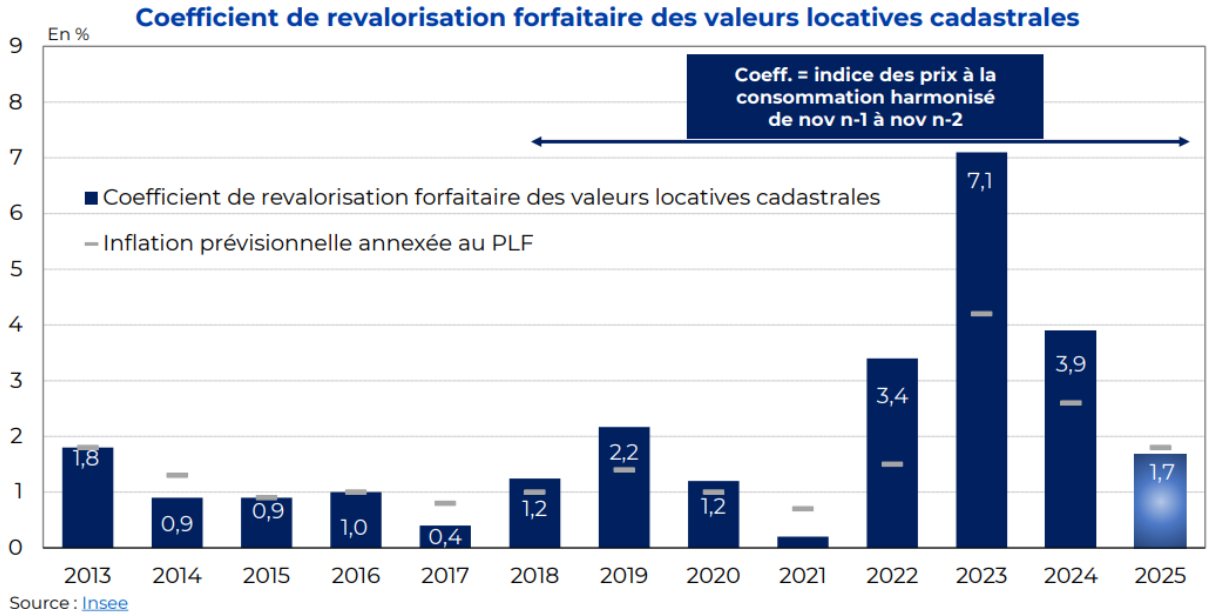

Source : Insee

Après plusieurs mois d'incertitude, le projet de loi des finances 25 a enfin été voté le 6 février 2025. Il prévoit un effort inédit de 50 milliards d'euros.

Sur les recettes : impôts et taxes… Le budget de l'État reste fidèle aux propositions initiales de M. BARNIER. En effet parmi les propositions, un effort temporaire sur 2025 sera demandé sur l'impôt sur le revenu des ménages les plus aisés (2 milliards d'euros espérés) et une contribution exceptionnelle sera instituée sur les bénéfices des grandes entreprises.
Pour tenir compte de l'inflation, le budget prévoir de revaloriser de 1,8% les tranches du barème de l'impôt sur le revenu. Dans les autres propositions de recettes, on trouve la mise en place d'un malus renforcé sur l'achat de voitures thermique, une fiscalité alourdie sur les rachats d'actions et les chaudières à gaz, une TVA relevée de 5,5 à 20% sur les abonnements gaz et électricité au 1er août 2025, un relèvement de la taxe sur les transactions financières de 0,4%, et une augmentation de la taxe sur les billets d'avion.
Néanmoins, le dispositif de prêt à taux zéro est lui étendu à tout le territoire et aux maisons.

Sur les dépenses …. Le gouvernement BAYROU veut ramener le déficit public à 5,4% du PIB contre environ 6% en 2024. Les budgets de plusieurs ministères ont été rabotés, d'environ 2%, soit la plus forte baisse des crédits depuis 25 ans selon Bercy (-111 millions pour l'aide médicale, - 50 millions pour l'Éducation nationale sans suppression de postes, etc.).
Les départements ont obtenu la possibilité de relever le plafond des taxes sur les transactions immobilières ou droits de mutation de 0,5 point, sauf pour les primo-accédants.
Les régions peuvent instituer un prélèvement « versement mobilité » sur les entreprises, jusqu'à 0,15%.
Le gouvernement a renoncé à étendre le jour de carence à 3 jours pour les fonctionnaires, mais à baisser le taux d'indemnisation de 100% à 90%.

La DGF augmentera de 150 M€ au lieu des 290 M€ prévus par le gouvernement, mais avec une diminution correspondante de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) restant, elle, stable.

La dotation forfaitaire de chaque commune évoluera hors écrêtement en fonction de sa population. Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024.

Une hausse de la péréquation est actée, comme l'an dernier, à 290 M€, dont 150 pour la DSR et 140 pour la DSU, ainsi qu'une croissance de la dotation d'intercommunalité de 90 M€. Cela fait donc 380 M€ en plus auxquels il faut ajouter environ 30 M€ dû liés à l'effet de croissance de la population. Une partie de ces 410 M€ en plus est couverte par la hausse de DGF de 150 M€, le reste par l'utilisation des variables d'ajustement, soit un écrêtement que nous estimons à 158 M€ de la dotation de compensation des EPCI (- 3,4 %) et de 102 M€ de la dotation forfaitaire des communes (- 1,5 %).

Partie 3 : Situation de notre commune

Comme les années précédentes de ce mandat, l'année 2024 a été marquée par la volonté de redresser les finances communales, et par les travaux d'extension de l'école T. Monod, l'entretien des voiries, les conclusions du schéma directeur des risques inondation par les eaux pluviales, les études et la recherche de financement pour la création d'un nouveau cimetière, et enfin par le transfert de la compétence assainissement au SIAEPA de Bonnetan.

La collectivité et l'ensemble de ses services ont fonctionné normalement malgré contraintes budgétaires. Les remplacements des agents par des personnels extérieurs ont été limités au maximum. Les charges supplémentaires de travail non reportables ont été assurées par les équipes et ont généré des heures complémentaires ou supplémentaires. La culture, les animations et le soutien à la vie associative ont pu fonctionner sans restriction majeure.

A. FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement entre 2023 et 2024 a augmenté de + 952 401,25 €, car elles prennent en compte au chapitre 65, après son intégration dans le résultat d'exploitation, le transfert de 561 880,75 € correspondant à la somme transmise au SIAEPA de Bonnetan suite au transfert de compétence au 1er janvier 2024.

Si on soustrait cette somme, l'augmentation est de + 390 520,50 €. Elle repose sur une augmentation de 54 506,86 € des charges de personnel, et par l'augmentation du transfert vers la section d'investissement pour financer le remboursement du capital des emprunts, et le déficit d'investissement lié aux travaux de voirie et à l'extension de l'école T. Monod. Ce transfert comprend également la vente des biens pour un montant de 390 184,40 €.

DÉPENSES						
Section de fonctionnement		**CA 2020**	**CA 2021**	**CA 2022**	**CA 2023**	**CFU 2024**
O11	Charges à caractère général	556 169,12 €	887 775,96 €	967 214,80 €	1 083 991,29 €	1 077 758,43 €
O12	Charges de personnel	1 544 080,57 €	1 835 303,04 €	1 960 476,14 €	2 070 211,76 €	2 124 718,62 €
O14	Atténuations de produits	124 290,00 €	149 152,00 €	149 152,00 €	149 152,00 €	149 152,00 €
65	Autres charges de gestion courante	958 697,43 €	649 640,58 €	456 164,39 €	312 873,22 €	916 908,41 €
66	Charges financières	106 552,92 €	100 986,88 €	94 530,17 €	118 990,62 €	103 587,11 €
Total des dépenses de gestion des services		**3 289 790,04 €**	**3 622 858,46 €**	**3 627 537,50 €**	**3 735 218,89 €**	**4 372 124,57 €**
67	Charges exceptionnelles	400,00 €	1 847,10 €	15 603,77 €	61 232,00 €	161,49 €
68	Dotations aux provisions		1 215,50 €	2 586,93 €	5 427,31 €	2 820,75 €
Total des dépenses réelles		**3 290 190,04 €**	**3 625 921,06 €**	**3 645 728,20 €**	**3 801 878,20 €**	**4 375 106,81 €**
O42	Opérations d'ordre entre sections	163 798,99 €	170 960,96 €	190 716,32 €	291 419,30 €	670 591,94 €
Total des dépenses de fonctionnement		**3 453 989,03 €**	**3 796 882,02 €**	**3 836 444,52 €**	**4 093 297,50 €**	**5 045 698,75 €**

En résumé,

- Chapitre 11 : Charges à caractère général : Les charges à caractère général sont légèrement en hausse et en baisse par rapport au budget prévisionnel 2024 (eau, alimentation, fournitures de voirie, fournitures administratives, contrats de prestations de service, autres locations mobilières, entretien et réparation des bâtiments publics, et taxes foncières suite aux ventes de biens). Parallèlement à cela d'autres postes en augmentation comme énergie-électricité, carburant, fournitures de petit équipement, vêtements du travail, location de matériel roulant, entretien et réparation des réseaux suite à une fuite d'eau (+ 22 672,80 €), maintenance (logiciel Berger Levrault), frais d'actes et de contentieux, intervenants divers (écoles), fêtes et cérémonies, catalogues et imprimés, concours divers (cotisations) viennent atténués ces efforts.
- Chapitre 12 : Charges de personnel et assimilées : On constate une légère diminution des charges de personnel entre 2023 et 2024 malgré de nouvelles charges, suite aux efforts réalisés. La nouvelle taxe mobilité correspondant à 0.5% des rémunérations brutes représente un coût de 5 956.40 €. Le chapitre rémunération principale a évolué à la hausse suite à la stagiairisation d'un agent, et aux différentes évolutions de carrière des agents titulaires. Le poste SFT et indemnités de résidence évolue en fonction de la vie des agents et n'est pas maîtrisable. Pour limiter le recours au personnel extérieur (- 5 000 €), la commune a fait le choix de faire appel à des contractuels pour les remplacements d'où l'évolution de ce compte. L'assurance du personnel augmente compte tenu de l'absentéisme, notamment de longue durée.
- Chapitre 14 : Atténuation de produit : Le FNGIR reste stable.
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : la forte augmentation est liée au reversement au SIAEPA de Bonnetan (561 880,75 €) du résultat d'exploitation suite au transfert de l'assainissement. Les autres postes sont stables. On note une légère augmentation de la cotisation au service incendie et une nette augmentation du poste, autres contributions + 42 904,25 € (SDEEG, SAMD, SIAEPA de Bonnetan, PETR droit des sols) parfois dues à l'extension des missions comme le droit des sols.
- Chapitre 66 : Charges financières : Ce chapitre est en baisse en raison de la diminution du remboursement des intérêts des emprunts.
- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : Ce chapitre est en forte diminution, car en 2023, il comprenait l'annulation de la participation au titre de la CLECT de 61 232 €.

- Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions : Elles contiennent les provisions pour créances douteuses, celles-ci sont en baisse.
- Chapitre 42 : Opérations de transfert entre sections : Elles correspondent aux amortissements que l'on retrouve en recettes d'investissement (en augmentation), et au virement vers la section d'investissement du produit de la vente des biens pour 390 184,4 € précité.
- Chapitre 23 : Le virement à la section d'investissement prévu en opération d'ordre pour équilibrer le BP 2024 n'a pas été réalisé.

2. Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de fonctionnement réalisé, sans excédent reporté, a augmenté de + 580 216,55 €. Cette augmentation comprend le produit de la vente des biens 390 184,40 € (logements sociaux et maison du curé) avant son transfert vers la section d'investissement.

Suite au transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2024, le résultat d'exploitation du budget annexe assainissement (561 880,75 €) avant son reversement au SIAEPA de Bonnetan a été intégré dans le résultat antérieur, c'est-à-dire dans les 2 405 946,72 €. Le véritable résultat antérieur atténué de ce résultat d'exploitation est donc de 1 844 065.97 € soit une augmentation par rapport à l'année 2023 de + 111 658.83 €.

RECETTES						
	Section de fonctionnement	**CA 2020**	**CA 2021**	**CA 2022**	**CA 2023**	**CFU 2024**
O13	Atténuation de charges	7 366,28 €	11 474,17 €	73 099,09 €	75 899,28 €	82 105,14 €
70	Produits des services	912 237,33 €	725 469,52 €	545 084,18 €	434 689,98 €	450 221,90 €
73	Impôts et taxes	2 157 899,05 €	2 299 878,42 €	2 556 357,80 €	2 765 423,54 €	2 910 981,36 €
74	Dotations et subventions	963 083,84 €	931 976,36 €	1 087 178,03 €	1 085 904,73 €	1 139 240,23 €
75	Autres produits de gestion courante	6 890,01 €	9 904,01 €	8 698,99 €	26 491,30 €	18 582,79 €
76	Produits financiers	18,06 €	18,06 €	19,35 €	29,67 €	39,99 €
77	Produits exceptionnels	35 500,33 €	23 531,06 €	20 225,73 €	28 020,00 €	390 885,59 €
78	Reprises des amortissements et des provisions			1 215,50 €	2 586,93 €	5 427,31 €
Total des recettes réelles		**4 082 994,90 €**	**4 002 251,60 €**	**4 291 878,67 €**	**4 419 045,43 €**	**4 997 484,31 €**
O42	Opérations d'ordre entre sections	5 789,00 €	5 557,80 €	5 822,98 €	1 577,75 €	3 355,42 €
Total des recettes de fonctionnement		**4 088 783,90 €**	**4 007 809,40 €**	**4 297 701,65 €**	**4 420 623,18 €**	**5 000 839,73 €**
R002	**Excédent de fonctionnement reporté n-1**	***827 458,43 €***	***1 462 253,30 €***	***1 401 903,24 €***	***1 732 407,14 €***	***2 405 946,72 €***

En résumé,

- Chapitre 013 : Atténuation de charges : Les remboursements des rémunérations des personnels a augmenté, on note que la différence entre le coût de l'assurance et les remboursements s'amenuise. Un rendez-vous avec l'assurance va être pris à ce sujet, ainsi que l'inscription à la participation à un groupement de commandes.
- Chapitre 70 : Produits des services, domaines et ventes : Les recettes totales ont augmenté malgré le prix du repas à 1 €, la compensation étant perçue sur un autre chapitre. Les postes en augmentation étant le

produit de vente de concessions dans le cimetière et de l'occupation du domaine public, ces recettes peuvent fortement varier d'une année sur l'autre.

- Chapitre 73 : Impôts et taxes : Les recettes de la taxe foncière ont augmenté de + 133 014 € et la commune a perçu la taxe sur la consommation finale de l'électricité à hauteur de 50 735,48 € puisqu'elle n'adhère plus au SIEM. Il faut déduite de cette somme 15 000 € correspondant à l'entretien de l'éclairage public par le SDEEG, le solde étant investi dans la modernisation de l'éclairage public.
- Chapitre 74 : Dotations et participations : Ce chapitre a augmenté de + 53 335,5 €, en partie grâce à la légère évolution des dotations. La participation de l'État pour le repas à 1 € est de 14 838,61 €. Ce chapitre comprend également le remboursement de l'État pour l'organisation des élections + 29 050 €. La compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation a été divisée par 2.
- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : Ce chapitre comprenant le revenu des immeubles à baisser suite à la vente des 4 logements sociaux. Il comprend également les dons avant leur affectation à un autre article comptable.
- 077 : Produits exceptionnels : Ce chapitre est en forte augmentation puisqu'il comprend le produit de la vente des biens (390 184,4 €) avant le transfert entre sections.
- 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : Ce chapitre prend en compte la quote-part d'amortissement des subventions.

B. Investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement ont augmenté de 152 781,41 €, en raison des travaux liés à l'extension de l'école T. Monod, des études pour la création du cimetière, du schéma directeur des risques inondation par les eaux pluviales, et des travaux de voirie.

Le remboursement du capital des emprunts a continué à progresser.

DÉPENSES						
Section d'investissement		**CA 2020**	**CA 2021**	**CA 2022**	**CA 2023**	**CFU 2024**
20/21/23	Opérations d'équipement	553 212,36 €	686 602,37 €	462 382,28 €	744 135,56 €	889 954,63 €
O16	Emprunt	266 882,87 €	271 637,05 €	276 484,34 €	281 458,82 €	286 643,49 €
10	Rembt trop perçu taxe aménagement	- €	- €	- €		
26	Participations et créances rattachées	3 000,00 €	- €	- €		
Total des dépenses réelles		**823 095,23 €**	**958 239,42 €**	**738 866,62 €**	**1 025 594,38 €**	**1 176 598,12 €**
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 789,00 €	5 557,80 €	5 822,98 €	1 577,75 €	3 355,42 €
O41	Opération patrimoniale	- €	- €	- €		
Total des dépenses d'investissement		**828 884,23 €**	**963 797,22 €**	**744 689,60 €**	**1 027 172,13 €**	**1 179 953,54 €**
D001	**Déficit d'investissement reporté n-1**			***20 644,70 €***	***217 900,52 €***	***328 751,63 €***

Les opérations d'équipement réalisées en 2024 sont principalement les suivantes :

- Chapitre 20 : Schéma directeur de gestion des eaux pluviales, éclairage public, subvention de 20 000 € à un bailleur social,
- Chapitre 21 : Mise en conformité des chaufferies, réseaux et chauffage de la salle de danse et du dojo, mise en accessibilité PMR du stade, équipements de voirie, PPMS de l'école T. Monod, remplacement de matériel et outillage, de matériel informatique, et de mobilier, équipement de la cuisine et du réfectoire de l'école T. Monod, et installation de compteurs d'eau.
- Chapitre 23 : Extension de l'école T. Monod (MOE et travaux), création du cimetière (MOE) et marché à bons de commande voirie
- 001 : Déficit de l'année antérieure de - 328 751,63 €, comprenant le déficit du budget annexe assainissement avant son transfert au SIAEPA de Bonnetan

2. Les recettes d'investissement

RECETTES						
Section d'investissement		**CA 2020**	**CA 2021**	**CA 2022**	**CA 2023**	**CFU 2024**
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	- €	- €	- €	- €	
13	Subventions d'investissement	135 847,00 €	172 949,80 €	56 490,08 €	67 478,40 €	142 317,00 €
16	Emprunts	- €	- €	- €	- €	- €
10	Dotations, fonds divers, réserve	311 576,11 €	324 678,17 €	440 229,55 €	403 357,92 €	398 458,29 €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €
Total des recettes réelles		**447 423,11 €**	**497 627,97 €**	**496 719,63 €**	**470 836,32 €**	**540 775,29 €**
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	163 798,99 €	170 960,96 €	190 716,32 €	291 439,30 €	670 591,94 €
O41	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €		
O24	Produits de cessions d'immobilisations		- €			
Total des recettes d'ordre		**163 798,99 €**	**170 960,96 €**	**190 716,32 €**	**291 439,30 €**	**670 591,94 €**
Total des recettes d'investissement		**611 222,10 €**	**668 588,93 €**	**687 435,95 €**	**762 275,62 €**	**1 211 367,23 €**
R001	**Excédent d'investissement reporté n-1**	***415 531,69 €***	***274 563,59 €***	- €	- €	- €

- Chapitre 13 : Les subventions d'équipement ont augmenté suite au lancement du projet d'extension de l'école T. Monod, et de modernisation de l'éclairage public.
- Chapitre 10 : Avec la mise en œuvre des projets, les recettes liées au FCTVA ont progressé de 40 k€. La part communale de la taxe d'aménagement a également augmenté.

C. Reste à réaliser

Comptes	Dépenses d'investissement	RAR 2024
2316	Création d'un cimetière	11 400,00 €
21611	Musées - œuvre d'art	480,00 €
2313	Extension école T. Monod	395 055,48 €
2185	Téléphonie	22,80 €
2152	Equipements de voirie - panneaux	411,10 €
21316	Relèvement des concessions	2 806,20 €
21311	Porte salle des adjoints	6 200,75 €
204182	Eclairage public	43 208,02 €
2031	Politique de l'eau schéma directeur eaux pluviales	7 770,00 €
		467 354,35 €

Comptes	Recettes d'investissement	RAR 2024
13411	Opérations non ventilables - subventions extension école T. Monod	117 813,50 €
1326		11 139,00 €
1323		19 095,00 €
1321		102 900,00 €
		250 947,50 €

D. Évolution de la capacité d'autofinancement

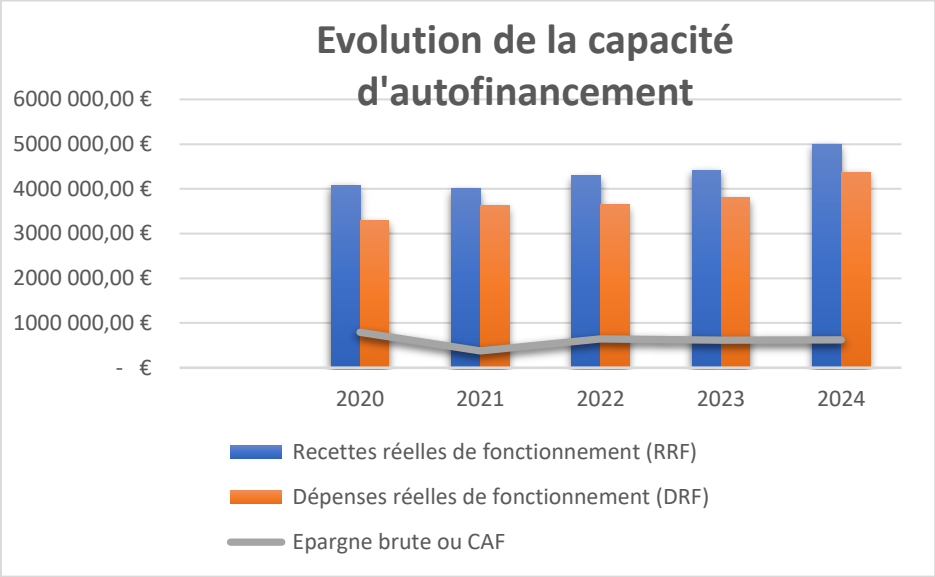

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	4 082 994,90 €	4 002 251,60 €	4 291 878,67 €	4 419 045,43 €	4 997 484,31 €
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	3 290 190,04 €	3 625 921,06 €	3 645 728,20 €	3 801 878,20 €	4 375 106,81 €
Epargne brute ou CAF	792 804,86 €	376 330,54 €	646 150,47 €	617 167,23 €	622 377,50 €
Taux d'épargne brute (8 à 15%)	19,42%	9,40%	15,06%	13,97%	12,45%
Epargne de gestion	798 993,86 €	384 950,94 €	670 164,15 €	685 404,29 €	628 715,16 €
Epargne de gestion - intérêts de la dette	689 562,14 €	283 964,06 €	575 633,98 €	566 413,67 €	525 128,05 €

E. État de la dette

Evolution du poids de la dette					
Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement					
Comptes 16 sauf 1688 et 169/comptes 7 exceptés 775, 776, 777, 778					
	2020	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Encours de la dette	5 108 341,69 €	4 841 458,82 €	4 293 337,43 €	4 011 878,89 €	3 725 235,39 €
Annuité en capital de la dette	266 882,87 €	271 637,05 €	276 484,34 €	281 458,82 €	286 643,49 €
Montant des intérêts de la dette	109 431,72 €	100 986,88 €	94 530,17 €	118 990,62 €	103 587,11 €
Montant du remboursement/an	376 314,59 €	372 623,93 €	371 014,51 €	400 449,44 €	390 230,60 €
Epargne nette	525 921,99 €	104 693,49 €	369 666,13 €	335 708,41 €	335 734,01 €
Taux d'épargne nette en %	12,88	2,62	8,61	7,60	6,72
Charge de la dette	9,22	9,31	8,64	9,06	7,81
Poids de la dette/habitant	1 104,27 €	1 020,11 €	883,04 €	803,02 €	782,78 €
Taux d'endettement (Encours/RF)	124,94%	120,80%	99,90%	90,75%	74,49%
Capacité de désendettement (nbre d'années de CAF pour rembourser la dette)	6,44	12,86	6,64	6,50	5,99

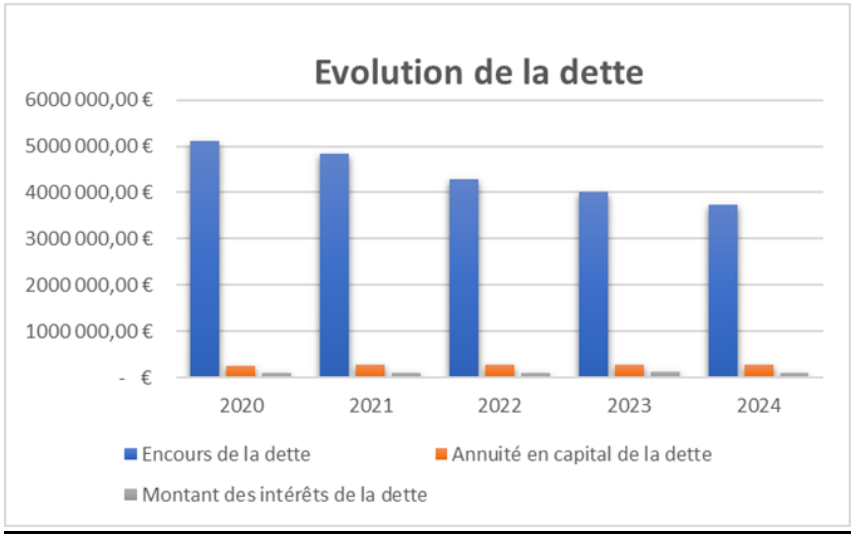

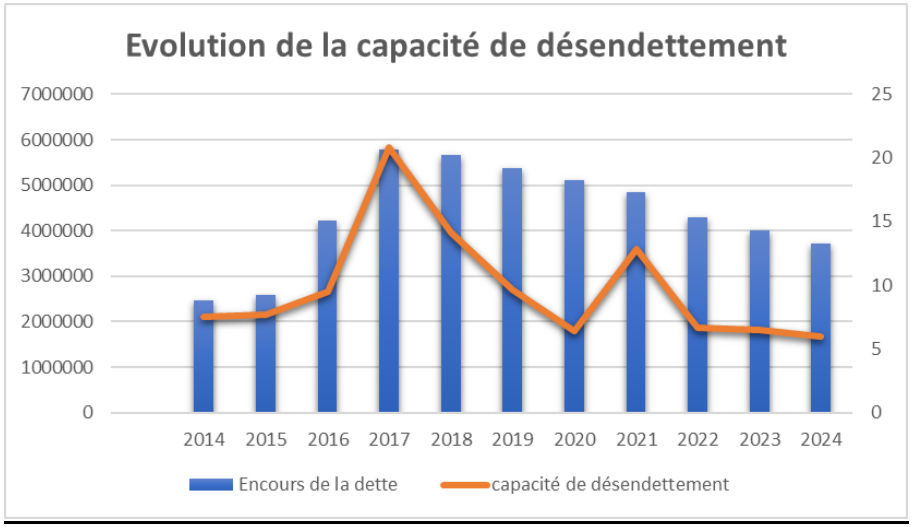

F. Ratios

Evolution du fonctionnement par rapport à l'augmentation de la population

Dépenses réelles de fonctionnement/population et recettes réelles de fonctionnement sur population

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'habitants	3962	4119	4157	4244	4371	4499	4626	4746	4862	4996	4759
Dépenses réelles de fonctionnement/population	730,57 €	729,23 €	713,43 €	753,74 €	740,49 €	711,50 €	711,24 €	764,00 €	749,84 €	760,98 €	919,33 €
Recettes Réelles de Fonctionnement/population	813,27 €	810,88 €	820,81 €	818,99 €	832,17 €	834,73 €	882,62 €	843,29 €	882,74 €	884,52 €	1 050,11 €

Evolution du produit fiscal par habitant

Produits des impôts directs/ population

Comptes 731, 732, 7391, 7392/population

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'habitants	3962	4119	4157	4244	4371	4499	4626	4746	4862	4996	4759
Produits des impôts directs/ population	421,77 €	435,69 €	464,12 €	418,74 €	450,75 €	456,95 €	466,47 €	484,59 €	525,78 €	553,53 €	611,68 €

Ce ratio permet d'estimer la pression fiscale exercée sur les habitants et de la comparer avec celui d'autres collectivités de taille équivalentes.

Plus le ratio est élévé plus la pression fiscale (taux et base) est importante.

Contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité

Dotation Globale de fonctionnement + DSR + DNP/population

Comptes 741/population

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotations		- €	- €	- €	- €	- €	831 546,00 €	871 722,00 €	914 974,00 €	961 172,00 €	993 261,00 €
Nombre d'habitants	3962	4119	4157	4244	4371	4499	4626	4746	4862	4996	4759
DGF/population	- €	- €	- €	- €	- €	- €	179,75 €	183,68 €	188,19 €	192,39 €	208,71 €

Evolution des dépenses de personnel

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement

soit dépenses de personnel comptes 621, 631, 633, 64/comptes charges 6 hormis 675, 676, 68

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'habitants	3962	4119	4157	4244	4371	4499	4626	4746	4862	4996	4759
% des dépenses de personnel sur DRF	40,44	43,39	42,70	41,85	44,36	45,01	46,93	50,62	53,77	54,45	48,56

En moyenne, il représente entre 35 et 50% des dépenses de fonctionnement

Marge d'autofinancement courant (MAC)

(Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette)/recettes réelles de fonctionnement

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Marge d'autofinancement courant	98%	98%	97%	106%	100%	95%	90%	100%	93%	95%	95%

Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevé. A contrario, un ratio supérieur à 100% indique le recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement

Taux d'incompressibilité des dépenses

(dépenses de personnel + frais de gestion courante chp11 et 65 et remboursement de la dette/ sur les dépenses de fonctionnement

Taux d'incompressibilité des dépenses de fonctionnement	97%	98%	102%	99%	100%	97%	99%	99%	98%	94%	89%

Indice d'autonomie financière

(impôts, taxes et redevances locales, produits, dons, legs)sur recettes de fonctionnement

Indice d'autonomie financière	0,68	0,72	0,74	0,70	0,73	0,75	0,75	0,76	0,72	0,73	0,68

Il permet de déterminer la capacité de la commune à mobiliser ses ressources financières de manière autonome

Effort d'équipement de la commune

Dépenses brutes d'équipement/population

Comptes 20, sauf 204, + comptes 21 et 23 + comptes 454, 456, et 458

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'habitants	3962	4119	4157	4244	4371	4499	4626	4746	4862	4996	4759
Dépenses brutes d'équipement	727 014,94 €	1 337 614,79 €	2 947 410,33 €	540 157,46 €	984 243,47 €	1 873 077,54 €	553 212,36 €	686 602,37 €	462 382,28 €	744 135,56 €	847 212,20 €
Dépenses brutes d'équipement/population	183,50 €	324,74 €	709,02 €	127,28 €	225,18 €	416,33 €	119,59 €	144,67 €	95,10 €	148,95 €	178,02 €

Taux d'équipement

Dépenses brutes d'équipement/recettes réelles de fonctionnement

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses brutes d'équipement	727 014,94 €	1 337 614,79 €	2 947 410,33 €	540 157,46 €	984 243,47 €	1 873 077,54 €	553 212,36 €	686 602,37 €	462 382,28 €	744 135,56 €	847 212,20 €
Taux d'équipement en %	22,56%	40,05%	86,38%	15,54%	27,06%	49,88%	13,55%	17,16%	10,77%	16,84%	16,95%

Cela représente l'effort d'équipement au regard de la richesse de la collectivité

Partie 4 : Tendances et orientations budgétaires de la commune

A. Section de fonctionnement

Le budget primitif 2025 devra continuer à répondre au mieux aux préoccupations de la population Sadiracaise tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le gouvernement dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2025, et malgré la situation financière de la commune particulièrement contrainte en raison de son endettement, de l'augmentation des charges et de la baisse des recettes.

1. Dépenses de fonctionnement

Malgré la recherche d'économie, les dépenses de fonctionnement 2025 projetées seront les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité et de ses services.

Une forte pression continue d'être exercée sur les charges à caractère général de la commune afin de les contraindre. Les réparations et l'entretien des bâtiments sont réalisés dans la mesure du possible au maximum par les agents des services techniques.

Les charges de personnel et frais assimilés devront suivre les évolutions réglementaires et absorber glissement vieillesse technicité (GVT), les évolutions de carrière, la poursuite des formations et les éventuels recrutements à venir pour assurer le fonctionnement des services. Le recours au personnel extérieur continuera à être limité au strict nécessaire, la charge de travail étant reportée sur l'équipe dans la mesure du possible. Le chapitre charges de personnel et frais assimilés devrait raisonnablement augmenter par rapport à celui de 2024, malgré les nouveaux postes de dépenses comme la participation à la prévoyance, la taxe sur la mobilité et l'augmentation de 3 points des cotisations CNRACL. Ce chapitre devrait se stabiliser, voire baisser en 2027, sauf si la nouvelle politique mise en place suite aux élections municipales de 2026 en décide autrement.

Les cotisations d'assurance statutaires sont en augmentation compte tenu de l'absentéisme de longue durée. Un rendez-vous avec l'assureur est prévu avant le vote du budget.

Les indemnités des élus et les cotisations resteront stables en 2025.

Les autres charges de gestion courante sont susceptibles d'augmenter compte tenu de l'accroissement des contributions aux autres organismes.

Les charges financières reposant essentiellement sur les intérêts des emprunts devraient continuer à baisser, contrairement au montant du remboursement du capital.

Les dépenses de fonctionnement seront également fortement marquées par la nécessité de contribuer au financement des investissements.

Les dépenses de fonctionnement devront absolument être maitrisées pour continuer à couvrir le capital des emprunts et permettre de reconstituer la capacité d'autofinancement pour faire face aux projets à venir.

2. État du personnel

Bilan 2024 : le solde disponible en fin d'exercice est de 44.5 k€

- Utilisation de 80 % de l'enveloppe de la sollicitation du personnel extérieur (15.8k / 20k)
- Anticipation du risque de certaines situations d'agents pouvant générer des dépenses à supporter

Projet de BP 2025 : Augmentation de + 26k€ (1.2%), sans marge de sécurité

Les facteurs d'évolution sont :

- Augmentation de 3 pts des cotisations patronales CNRACL
- Probabilité d'augmentation de la cotisation de l'assurance du personnel
- Taxe additionnelle versement mobilité

Tendances et orientations pour 2025 :

- Contenir les dépenses liées au personnel dans l'attente de départs d'agents (retraite, mutation, …)
    - Limitation des évolutions professionnelles (grade, promotion interne, …)
    - Limitation des revalorisations des régimes indemnitaires (exemple : 10% de revalorisation = 18k)

- Stagiairisation de deux personnes sur l'année, dans la continuité de pérennisation du personnel communal indispensable au bon fonctionnement des services.

Tendances et orientation pour 2026-2027 :

- 2026 : Augmentation de la masse budgétaire de l'ordre de +2% à +5%
- 2027 : Baisse de la masse budgétaire de 0% à -2%, soit retour aux chiffres 2025 (calculé à partir des projections sur une base de dépenses constantes par rapport à l'année de référence 2025, prenant en considération le départ d'agents, non renouvelés).

Les emplois communaux sont pourvus à 81% par des agents titulaires de la fonction publique et à 19% par des agents contractuels.

Tranche d'âge	Femmes	Hommes	TOTAL	%
Moins de 35 ans	1	3	4	**8%**
Entre 35 et 55 ans	29	6	35	**67%**
55 ans et plus	8	5	13	**25%**
	38	**14**	**52**	
	73%	**27%**		

Services	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total	
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Administratif							**11**	**10,83**
Titulaires	2	2	1	1	6	5,83	9	8,83
Non titulaires			2	2			2	2
Culture							**3**	**3**
Titulaires			1	1	2	2	3	3
Non titulaires								
ATSEM							**8**	**8**
Titulaires					8	8	8	8
Non titulaires								
Animation							**7**	**6.24**
Titulaires					7	6.24	7	6.24
Non titulaires								
Services techniques							**7**	**7**
Titulaires			1	1	5	5	6	6
Non titulaires					1	1	1	1
Police municipale							**2**	**2**
Titulaires					2	2	2	2
Non titulaires								
Service entretien							**11**	**9.67**
Titulaires					6	5.83	6	5.83
Non titulaires					5	3.84	5	3.84
Restauration							**3**	**3**
Titulaires					1	1	1	1
Non titulaires	1	1			1	1	2	2
TOTAL	**3**	**3**	**5**	**5**	**44**	**40.74**	**52**	**49.74**
Titulaires							42	**81%**
Non titulaires							10	**19%**

3. <u>Recettes de fonctionnement</u>

Le projet de loi de finances 2025 s'inscrit dans la continuité des précédents et de la réforme en cours, c'est-à-dire par une remise en cause de la fiscalité locale qui se traduit par un recul significatif du pouvoir de taux des

collectivités au profit de dotations et d'affectations de la part de TVA plus conséquentes. Les compensations sont en baisse et ne contribuent plus suffisamment à financer l'augmentation des charges.

Les recettes liées à la fiscalité locale seront diminuées du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU de 55 982,50 € correspondant à un déficit de 292 logements locatifs sociaux.

Malgré les mesures d'économie prises, les dotations de l'État 2025 devraient être maintenues, contrairement à celles du Département de la Gironde, en difficulté financière.

Les recettes de la collectivité baissent.

La perte de la CLECT sera compensée à l'euro près sur l'attribution de compensation.

4. Fiscalité

Il est prévu de maintenir les taux de la fiscalité locale directe identique à 2023.

Taxes	Depuis 2014	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
Taxe d'habitation	20.05%	20.05%				
Taxe Foncière (bâti)	20.81%	20.81%	38,27 % (17,46% + 20,81%)	43,25 %	43,25 %	43,25 %
Taxe foncière (non bâti)	48.45%	48.45%	48.45%	54,75 %	54,75 %	54,75 %

B. Section d'investissement

1. Dépenses d'investissement

Les principaux investissements pour 2025 seront :

- Marché à bons de commande voirie
- Mise en accessibilité et sécurité des bâtiments et des voiries
- Extension de l'école T. Monod
- Création du nouveau cimetière
- Prévention des risques inondation par les eaux pluviales

2. Financement

L'autofinancement des dépenses d'investissement est notre unique possibilité de financement des investissements à laquelle devront s'ajouter les différentes aides financières susceptibles d'être apportées en fonction des projets et des investissements projetés, ce qui nous impose de réduire au maximum nos dépenses de fonctionnement pour augmenter notre épargne brute.

Compte tenu de l'augmentation du déficit d'investissement et du besoin de financement des projets sans possibilité de recourir à l'emprunt, viendront augmenter le besoin de financement par virement de la section de fonctionnement vers l'investissement et creuser le déficit d'investissement.

3. Endettement

L'épargne brute, représentative de l'excédent de fonctionnement, qui s'était améliorée en 2021 compte tenu du résultat dégagé suite aux conséquences directes de la crise sanitaire, qui avait baissé en 2022 suite à la reprise des services, a progressé en 2023 et en 2024 suite aux efforts réalisés pour assainir les finances communales malgré le poids de la dette, à la revalorisation des taux d'intérêt des prêts à taux variables, et à l'augmentation de la fiscalité locale.

Les efforts doivent être poursuivis tout en maintenant la qualité des services, afin de continuer à constituer une épargne brute suffisante pour rembourser les emprunts, couvrir le déficit croissant d'investissement et financer les projets d'investissement à court et à long terme.

4. Engagement pluriannuel

En fonctionnement, seuls sont concernés les contrats dont les dates d'échéance ne coïncident pas avec l'année civile et ceux pluriannuels.

En investissement, le seul engagement pluriannuel à venir sera le marché subséquent de voirie, hormis les projets dont la réalisation s'étale sur plusieurs exercices comme la mise aux normes des bâtiments recevant du public y compris aux normes d'accessibilité, l'extension de l'école T. Monod, la création d'un nouveau cimetière et l'étude d'assistant de maîtrise d'ouvrage pour les écoles du Bourg.

M. le Maire rappelle que pour mettre en œuvre davantage d'équité que les tarifs de la restauration ont été fixés en mettant en place un taux d'effort.

M. ANTON ne comprend pas l'évolution des ratios entre 2023 et 2024.
M. LE BARS répond qu'il faut relativiser, car ses ratios dépendent de l'évolution du nombre d'habitants sur la commune. Pour définir le nombre d'habitants, nous prenons en compte les projections communiquées par l'INSEE.

M. GOMEZ remercie M. LE BARS, M. TELON et Mme BARROIS pour le travail effectué, et toute l'équipe pour les efforts effectués pour contenir le budget, et notamment les charges de fonctionnement qui continuent d'évoluer. L'entretien se fera essentiellement en interne.
Il précise que le taux d'endettement s'améliore, ce qui démontre que la maison est bien tenue, et ajoute que l'année 2025 sera très dure, que le service public continuera d'être maintenu en bon état, et que comme l'année précédente, les investissements seront réalisés sans emprunt et sans augmentation d'impôt.

M. GOMEZ adresse à tous ses remerciements pour cette présentation courageuse.

Le conseil municipal a pris bonne note **à l'unanimité** ces propositions et donne mandat à M. le Maire ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires.

Délibération n°2025.03.17

M. le Maire indique que le point relatif à l'approbation du compte financier unique 2024 inscrits à l'ordre du jour est reporté à un conseil municipal ultérieur.

4. **Mise à jour du tableau de recensement des voiries communales**

M. LAMARQUE expose :

Conformément à l'article L.2334-22 du CGCT, la commune doit déclarer en préfecture chaque année la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal, et dont elle est propriétaire. Les routes départementales ne sont pas comptabilisées. Cette information participera au calcul de la détermination du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement.

La circulaire n°426 du 31 juillet 1961 relative à la voirie communale recommande l'établissement pour chaque commune d'un tableau de recensement des voies communales.

Il convient de compléter le tableau de recensement des voies communales en faisant apparaître le nombre total de mètres linéaires de voirie, dont la dernière mise à jour date du 14 mars 2024 (29 180 mètres linéaires), en régularisant l'incorporation de la voirie (307 ml) lotissement « Les Faures » intégré dans le domaine public communal par délibération DCM2019-04-18 du 18 avril 2029.

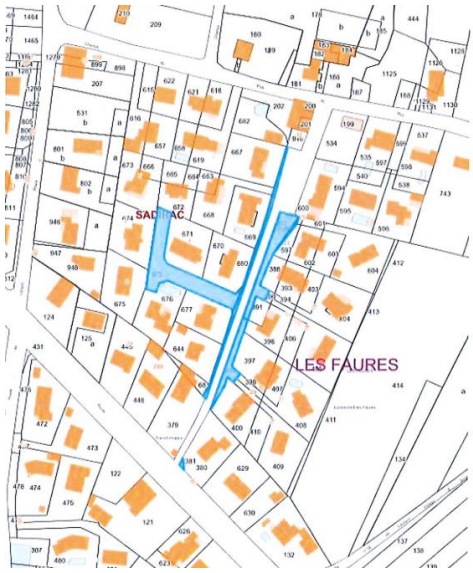

La longueur totale des voies et chemins communaux, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, est donc 29 487 mètres linéaires.

TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNAL

DATE DE DERNIERE MISE A JOUR *13/11/2020*

Numéro d'ordre	Appellation	Code de la Route on du point d'origine, du point d'extrémité *Part de …*	*et se termine …*	Longueur *… m*	Date de classement
1	Chemin de l'Isle	RD 671	RD 115E8	1980	
2	Chemin de Pelisse à Lignan	RD 671	Limite communale Lignan-de-Bordeaux	1198	
3	Chemin de Brogeon	VC 2	RD 115	2168	
4	Chemin du Menusey	RD 11	RD 115 E9	1223	16/08/1977
5	Chemin de Jean d'Armaud à Labory	VC 4	RD 115	275	
6	Chemin de Labory au Ruzat	RD 115	le Ruzat	1153	
	Chemin de la Porterie	Le Ruzat	Laporterie		
7	Chemin de Blayet	RD 115	Blayet	470	
8	Chemin de Darrigaut	RD 115 E8	VC 33	305	
9	Chemin du Merle	RD 115 E8	VC 8	435	
10	Chemin de Calamiac	RD 115 E8	Piste cyclable	993	
11	Chemin de Sarazin	VC 10	Sarazin	35	
12	Chemin de Farizeau	RD 671	RD 671	820	
13	Chemin des écoles	RD 671	VC 12	256	
14	Chemin de Siron	RD 671	RD 13 E3	622	
15	Chemin du Pas de Rey	RD 13 E3	Pont	1117	
16	Chemin du Poupat	VC 15	Poupat	820	
17	Chemin du Petit Verdus	RD 671	VC 2	369	
18	Chemin de l'Eglise	RD 115	VC 43	351	
19	Chemin de la poste	RD 115 E8	RD 115	115	
20	Chemin de Perbos	VC 7	Allée de Perbos	80	
21	Chemin du Rez au Ruzat	RD 115	VC 6	421	
22	Chemin de Boutin	RD 115	Boutin	85	
23	Chemin de Péguin	RD 115 E8	Péguin	167	
24	Chemin d'Audet	RD 671	Audet	362	
25	Chemin de Gelot	RD 13 E3	VC 1	438	
26	Chemin de Tioulet	VC 15	RD 13E3	490	*18/04/2019*
27	Chemin de Fouet	VC 15	RD 13	746	
28	Chemin de Bel Air	RD 671	Bel air	250	
29	Chemin de Puimarseau	VC 14	Puimarseau	336	
30	Chemin de Candelon	VC 12	VC 13	109	
31	Chemin côte de Pomadis	RD 115 E8	RD 115 E8	203	
32	Chemin de Dausanne	RD 115 E8	CR de Dausanne	270	
33	Chemin du Nord	VC 8	CR de Nord à Nord	353	
34	Chemin d'Arnaudet	RD 115 E8	CR d'Arnaudet	63	
35	Chemin de Padouens	RD 14	Lieudit Padouens	625	
36	Chemin du Carpe	RD 14	CR du carpe à carpe	135	
37	Chemin de Guillaumet	V6	CR de Guillaumet	220	
38	Chemin de Pierran	RD 115 E8	Pierran	426	
39	Chemin de la Pinada	VC 3	Pré maunié	247	
40	Chemin de Bernardon	VC 3	CR DU GRAND VERDUS	81	
41	Chemin du Moulin	VC 3		122	
42	Chemin du Lavoir de Lorient	VC 1	Laurent Videau	58	
43	Lotissement le Moulin	Chemin de l'Eglise	centre technique	1205	11/03/1982
44	Lotissement Grand Pierre	RD 115	VC 4	622	11/03/1982
45	Lotissement le Piron	RD 115		633	11/03/1982
46	Chemin de Piron à Jean d'Arnaud	RD 115 E9	RD 115	1121	
47	Impasse du Guillan	RD 115 E9	RD 14	1260	
	Clos le Guillan				
48	Chemin de Cursan	CD 13	Limite de Cursan	414	16/08/1977
49	ZA de Bel Air	RD 671		480	07/11/2015
50	Près de Siron	VC 14		170	03/06/2005
51	Domaine de Lorient	VC 14		250	03/06/2005
52	Allée des cerisiers	VC 2		90	07/11/2015
53	Hameau du Lavoir du Menusey	VC 4	CR du Lavoir du Menusey	168	07/11/2015
54	Rue Max moreau	RD 671	VC 15	334	07/11/2015
	Rue René Cazin				
55	Lotissement Beauséjour	Route de Lignan	Chemin du Moulin	1166	
	Lotissement Pimpine				
56	Le Hameau de Labory	Route de Saint Caprais		195	18/03/2024
57	Allée de Pomeyran	Route de camarsac D13E3		80	11/04/2024
58	Lotisement Les Faures	RD671	Chemin du Pas du Rey	307	20/03/2025
				29487	

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** cette proposition et donne mandat à M. le Maire ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires.

Délibération n°2025.03.18

5. Questions diverses

Néant

La séance est levée à 20h

Le Maire,
Patrick GOMEZ

Le secrétaire de séance
Alain STIVAL